



VILLE DE MILLY-LA-FORÊT
91490

Téléphone : 01 64 98 80 07
Fax : 01 64 98 79 21

Milly-la-Forêt, le 28 août 2020

Chère Collègue, Cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil municipal se réunira à la salle des fêtes le :

Jeudi 3 septembre 2020 à 20h30

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE PUBLIQUE

1. Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres Communale
2. Révision de la délibération sur les indemnités de fonction des adjoints et des conseillers municipaux
3. Majoration des indemnités de fonction

Comptant sur votre présence, je vous prie de bien vouloir croire, Chère collègue, Cher collègue, en l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Maire,

Patrice SAINSARD

Commune
adhérente





VILLE DE MILLY-LA-FORÊT
91490

Téléphone : 01 64 98 80 07
Fax : 01 64 98 79 21

Milly-la-Forêt, le 28 août 2020

Objet : Travaux du Conseil municipal.

Chère Collègue, Cher Collègue,

Alors que la rentrée se profile, je souhaite que le Conseil municipal puisse reprendre rapidement ses travaux.

Je souhaite donc réunir le Conseil municipal en séance publique le 3 septembre prochain en vue d'examiner un certain nombre de points.

Tout d'abord, en sa séance en date du 15 juillet dernier, le Conseil municipal a procédé à l'élection des membres de la CAO à partir des listes fournies par les candidats. Cependant, certaines de ces listes ne comprenaient pas suffisamment de candidats titulaires et de candidats suppléants pour qu'il soit possible de déterminer le collège complet des membres suppléants à la fin du scrutin (5 membres titulaires et 4 membres suppléants au lieu de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants).

L'attention des membres du Conseil est attirée sur la nécessité de déposer une liste comportant 5 candidats titulaires et 5 candidats suppléants, comme indiqué dans la notice adressée par le Conseil municipal du 15 juillet 2020 et ce, même si, l'ensemble des candidats de la liste n'ont pas vocation à être élus.

Les listes qui ne peuvent matériellement pas être composées de 5 titulaires et de 5 suppléants en raison de leur représentation au Conseil devront comporter un maximum de candidats titulaires et suppléants. Il est donc nécessaire de procéder à nouveau à l'élection des membres de la CAO à des fins de consolidation juridique.

D'autre part, la délibération fixant les indemnités des adjoints et des conseillers délégués doit être revue. En effet, elle n'aurait pas dû faire apparaître le montant majoré qui sera effectivement perçu par les adjoints mais le montant avant majoration.

Enfin, cette reprise des travaux du Conseil municipal sera l'occasion d'examiner, lors d'une séance privée qui se tiendra à l'issue de la séance publique, les nouveaux dossiers qui seront prochainement inscrits à l'ordre du jour. Les dossiers étudiés sont les suivants :

- En 2016, nous avons entrepris un véritable travail en vue de pérenniser et de développer notre marché en instituant un comité consultatif du marché forain qui fonctionne bien et qui permet de favoriser les relations entre les commerçants non-sédentaires et la Municipalité. Nous souhaitons pérenniser cette démarche en procédant, à l'aube de ce nouveau mandat, à la création d'un comité identique composé d'élus municipaux, d'un représentant de l'association des commerçants, de

Commune
adhérente



commerçants non-sédentaires et d'agents communaux afin de poursuivre les travaux qui avaient été entrepris lors la précédente mandature.

- Nous examinerons également la modification du périmètre du SIARCE en raison de la demande d'adhésion de la Commune de Boutigny-sur-Essonne.
- Pour finir, nous étudierons la demande de dérogations au repos dominical présentée par la société PICARD.

Tels sont les éléments que je tenais à porter à votre connaissance.

Vous trouverez, joint au présent courrier, la convocation et les notices qui l'accompagnent.

Je vous souhaite une excellente rentrée et vous prie de bien vouloir croire, Chère Collègue, Cher Collègue, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Patrice SAINSARD.

A circular official stamp of the Municipality of Boutigny-sur-Essonne is partially obscured by a handwritten signature. The stamp contains the text 'LE MAIRE DE MILLY' at the top and 'BOUTIGNY SUR ESSONNE' at the bottom, with a small star on the right. The signature is written in dark ink and is quite stylized, crossing over the stamp.